

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_172_CC_20
Communication du rapport annuel des
élus administrateurs représentant le
Territoire de l'Ouest au sein de la SPL
TAMARUN au titre de l'année 2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETTON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_172_CC_20 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉLUS ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE TERRITOIRE DE L'OUEST AU SEIN DE LA SPL TAMARUN AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le Président de séance expose :

1/IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Nom : SPL Tamarun

Adresse : 8 rue des Argonautes 97434 Saint-Paul

Forme juridique : Société Publique Locale

Capital Social : 921 000 €

Date de création de la Société : 1995

Présidente : Virginie Sallé

Directrice Générale : Véronique Espitalier-Noël

Commissaire aux comptes : Didier Delaunay

2/REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2023

Actionnaires	Actions	Montant	% du capital	Nombre d'administrateurs
Commune de Saint-Paul	3427	514 050 €	55,8%	5
TCO	1025	153 750 €	16,7%	2
Département	1688	253 200 €	27,5%	2
Total	6140	921 000 €	100 %	9

Ainsi, le Territoire de l'Ouest est actionnaire de la société publique locale (SPL) Tamarun à hauteur de 16,7 % du capital.

3/VIE SOCIALE

La composition du Conseil d'Administration est comme suit :

Commune de Saint-Paul	Virginie Sallé Guylain Moutama Tristan Floriant Michel Clémente Hélène Rougeau
TCO	Daniel Pausé Pierre Guinet
Département	Jean-François Nativel Eglantine Victoire

4/ FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

La vie sociale durant l'année 2023 a été marquée par trois conseils d'administration et d'une assemblée générale ordinaire présidée par Mme Virginie Sallé, Présidente de la SPL.

Points à l'ordre du jour CA du 21 avril 2023 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 octobre 2022, Activité 2022., Renouvellement de la DSP pour la gestion et la valorisation du littoral balnéaire de Saint Paul, Le contentieux, Les marchés de plus de 150 K€, Pouvoirs pour les formalités. Divers.

Points à l'ordre du jour du CA du 12 juin 2023 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2023, Rapport de gestion de l'année 2022, Budget 2023. Comptabilité analytique : clés de répartition. Point sur l'activité Camping. Procédure de gestion des impayés. Le contentieux. Les marchés de plus de 150 K€. Pouvoirs pour les formalités. Divers

Points à l'ordre du jour du CA du 23 novembre 2023 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2023, Situation financière au 30 juin 2023. Actualisation du budget 2023. Suites du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Composition de la CAO et de la CAP. Point d'information sur l'activité Rondavelles. Point d'information sur l'activité Camping. Point d'information sur l'activité Séminaires. Le contentieux. Etat des contrats signés avec les actionnaires. Les marchés de plus de 150 K€. Pouvoirs pour les formalités. Divers

Points à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2023 : approbation des comptes 2022, affectation du résultat, conventions réglementées.

5/BILAN DES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2022

1/Cadre de vie

Marché de valorisation et d'entretien du littoral et des espaces naturels

Le contrat de prestations intégrées signé avec la mairie de Saint Paul en 2020 est arrivé à échéance le 31/12/2023. Un nouveau CPI d'un an a été signé le 28/12/2023. Le montant global de ce CPI est de 3.5 M€.

Les interventions du nouveau marché portent sur :

- les plages, arrières plages et chemin pêcheurs (61 ha),
- Les boisements (45 ha) et les espaces verts (8 ha),
- les rues, ruelles (15 kms) et les espaces touristiques majeurs (18ha),
- l'entretien de 15 sanitaires publics et 3sanitaires automatiques avec 4 passages par jour.

On note pour 2022 une baisse de 12 tonnes du volume d'ordures ménagères qui s'explique par l'augmentation du volume de tri des déchets sur le site de Bruniquel.

CPI de gestion de la Pointe de Trois Bassins

Le CPI de gestion a fait l'objet d'un avenant en Mai 2022, étendant sa durée de 7 mois jusqu'au 31 décembre 2022. Un nouvel avenant a été signé le 23 décembre 2022, prolongeant d'une année ledit contrat. Un troisième avenant de prolongation a été signé le 18 décembre 2023 pour une durée d'une année.

CPI Littoral Sud Saint-Leu

Le CPI a été signé avec le Territoire de l'Ouest en janvier 2021 pour une durée de 4 ans. La mission pour laquelle 3 ETP sont affectés, consiste à collecter les déchets sur l'ensemble du périmètre du site littoral Sud Saint-Leu et à ouvrir les jeux d'eaux.

CPI entretien du Port de Saint-Leu

Ce CPI consiste à entretenir le site du Port de Saint-Leu (collecte des ordures ménagères, tonte des espaces verts et élagage) le samedi après-midi, le dimanche et lundi matin.

2/Aménagement

Ci-après le détail des opérations d'aménagement en cours :

Marché à bon de commande confié par la Commune de Saint-Paul

Les 11 mandats en cours se poursuivent en 2023 :

- Extension de deux cimetières ;
- Aménagement paysager de la Ravine Bernica
- Réhabilitation des sanitaires des postes MNS et construction de 3 sanitaires publics ;
- Reconstruction d'un poste MNS à l'Hermitage les Bains ;
- Création d'un second skate-park à la Saline les Bains ;
- Création d'un espace d'accueil pour le Bâtiment de la Poudrière à Saint-Paul.
- Démolition et reconstruction d'une rondavelle à l'Hermitage
- Construction d'une rondavelle -rue des Mouettes
- Réalisation d'un espace de street work out et aménagement d'un parking dans le quartier du Ruisseau
- Réalisation du site multi sportif de Bois Rouge
- Réhabilitation de la rondavelle Aquaparc
- Valorisation et modernisation du Mail de Rodrigues à l'Hermitage

Contrat de prestations intégrées confiés par le Territoire de l'Ouest

- 1 opération au stade de clôture du mandat : la construction d'un Village touristique à Saint-Gilles-les Bains ;
- 1 opération de création d'un skate Park à Saint Leu sur l'aire de loisirs du Four à Chaux à Saint-Leu, dont le CPI a été signé en août 2022.

Contrat de prestations intégrées confié par le Département

En 2020, le Département de la Réunion a confié à Tamarun son premier Contrat CPI. Il s'agit d'une étude de définition sur le site de « Village Corail » à Saint Gilles les Bains (un diagnostic économique, patrimonial et financier, une étude d'opportunités d'aménagement, une étude de faisabilité et de financement, la synthèse du modèle d'exploitation et l'établissement du programme technique définitif). L'attribution du marché d'études a été faite en mai 2021, suivi de la réalisation d'un diagnostic du site. Suite aux échanges avec les représentants du groupement, le contrat d'études a été résilié en avril 2023. Par courrier de juillet 2023, le Conseil Départemental a notifié à Tamarun la suspension de l'opération dans l'attente d'un avis sur les orientations et les opportunités d'aménagement du « Village Corail »

Opérations en propre portées par Tamarun

- Entretien et maintenance des 25 bungalows HLL (Habitations Légères de Loisirs) du Camping Hermitage Lagon : A la suite de la période de Garantie de Parfait Achèvement, le constat est fait de désordres persistants. La Direction Aménagement a organisé au cours de l'année 2023 des interventions ponctuelles en entretien et réparation sur les bungalows, concernant notamment les menuiseries, les plaques électriques et les peintures.
 - Mise en oeuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement de la DSP de Saint-Paul pour la gestion et la valorisation du littoral balnéaire : l'année 2023 a permis l'étude relative à l'état des lieux des patrimoines objet de la DSP de la Ville de Saint-Paul (rondavelles, caravelles, restaurants).
- Cette étude a permis la planification des interventions entre 2023 et 2030 à travers un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). L'ensemble des interventions réalisés en 2023 représente un montant de 51 K€ TTC, études et travaux confondus.

3/Activité de développement économique et touristique

La SPL gère plusieurs équipements touristiques pour le compte de la Mairie de Saint-Paul et du Territoire de l'Ouest, notamment par le biais de délégations de service public :

- La gestion du camping de l'Hermitage Les Bains : le chiffre d'affaires de l'année 2023 est de 878 K€, soit - 3,1 % par rapport à 2022 (905 K€), et son taux d'occupation de 47% (+ 1 point).
- Le centre de séminaires a vu son chiffre d'affaires baisser de - 18,3 % atteignant 322 K€
- La location de bureaux dans le bâtiment D (18 locataires) se poursuit, avec un chiffre d'affaires en progression de 10,86 % (165 K€).
- La gestion locative des 16 structures de restauration (avec un chiffre d'affaires en augmentation de 30 % atteignant 1 031 130 € pour 2023), avec notamment pour le compte du Territoire de l'Ouest la gestion de l'espace de restauration du Four à Chaux mise en sommeil suite à l'expulsion pour faute d'impayés de l'exploitant.

6/ RESULTATS FINANCIERS 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	921 000	921 000	921 000	921 000	921 000
Capitaux propres	4 316 053	4 591 319	4 876 715	5 251 953	5 524 003
Résultat d'exploitation	592 306	317 125	576 246	485 764	698 565
Résultat financier	-16 857	- 22 712	-20 793	- 17 290	-13 661
Résultat exceptionnel	8 604	- 67 792	165 115	3 512	-83 547
Résultat net	412 774	35 038	375 944	234 410	331 223 €
Effectif	87	90	91	100	92

Les comptes de la SPL TAMARUN présentent un résultat en augmentation de 97K€ par rapport à 2022.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires augmente de 8 % par rapport à 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé de 6 M€ est supérieur de 423 K€ par rapport à 2022.

Charges

Les charges d'exploitation sont en baisse de 19% par rapport à 2022.

La masse salariale globale est en augmentation de +4 % par rapport à 2022 soit 140 K€ de plus.

Frais de structure

La SPL indique que la méthodologie d'imputation des frais de structure change en 2022 afin de répondre au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes délibéré en mars 2021 qui recommandait de « déterminer une clé de répartition stable des frais généraux de la société imputable aux différents contrats ».

La méthode choisie par la SPL en lien avec le cabinet de conseil Finance Consult a été validée en présence du Commissaire aux Comptes par le Conseil d'Administration le 12 juin 2023.

Méthode de clé de répartition selon les préconisations de la CRC et de l'audit financier :

Frais généraux de la direction générale, des services supports et du personnel d'encadrement opérationnel de la direction Développement Économique et de la Direction Cadre de Vie

La méthode choisie est la clé de répartition dite « 50% ETP/ 50% CA ». Il s'agit de prendre en compte à part égale le prorata du chiffre d'affaires de l'activité et le prorata du personnel affecté en équivalent temps plein pour l'activité.

Frais généraux de la direction Aménagement

La méthode choisie pour cette direction qui n'intervient pas en support transversal mais en ingénierie sur chaque contrat est la méthode dite « du temps passé » par projet

L'application rétroactive de la méthode variable précitée en remplacement (avec des frais de structure annuels fixes) n'est pas possible pour les comptes de l'équilibre initial des comptes d'exploitation annexés de 2016 et 2017 lors de leur signature et bouleverse l'économie des contrats contribuant à l'augmentation d'un déficit cumulé desdits contrats depuis 2021.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 6 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport 2023 présenté par les représentants du Territoire de l'Ouest au sein du Conseil d'Administration de la SPL Tamarun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président